USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Louis CARAES
4 Bis Avenue de Saint Germain
78600 MAISONS LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Romain LAFONTAINE
37 bis rue du Maréchal Foch
78600 MAISONS LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Marc PARASKOV
9 allée Claude Blanc
78600 MAISONS LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Alexi PASCOVI
14 rue de la senette
78955 POISSY

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Felix POURCELOT
47 avenue Jean Jaures
78500 SARTROUVILLE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Oriane SIX
13 rue Pasteur
78800 HOUILLES

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Irina GUROVA
2 rue Antonio Vivaldi
78100 ST GERMAIN EN LAYE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Véronique LULLIER
7bis rue Jules Rein
78600 LE MESNIL LE ROI

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Baptiste BAZIL CARPENTIER
20 rue Maréchal Galieni
78600 MAISONS LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Camille GIANINA
58 rue des Loges
78600 MAISONS LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Annie BOLOGNESI
12 rue du fossé
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Armandina CALCADA
55 A 02 rue de la frette
78500 SARTROUVILLE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Pierre COCHET
11 avenue des marronniers
78600 LE MESNIL LE ROI

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Cécile DE SARRAU
10 avenue Carnot
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Hélène DORSILE
square Le Kain - bat B4
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Marie Charlotte FANGET
2 bis sente des carrieres
78780 MAURECOURT

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Isabelle GAGEONNET
43 avenue Lavoisier
78600 MAISONS LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Georges MILLERET
2 bis rue du Repos
78600 LE MESNIL-LE-ROI

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Christiane REALE
1 rue Solférino
Résidence le village
78600 MAISONS LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Thierry RUETSCH
48 av Eglé
Pav D-2
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Gayane SAHAKYAN
2 rue de Paris
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Nils POULAIN
27 BIS RUE ETIENNE PEROUX
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Daphnée DANIEL
24 RUE MASSON
BAT A
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Amélia BLANCHET
37 AV. TURENNE
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Guy BRUAS
8 AV NICOLAS II
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Henry GUERIN
11 Bis AV PONIATOWSKI
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Gérard LENOIR
2 RUE de SEINE
78500 SARTROUVILLE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Beanjamin PLAUDIN
7 RUE de SABLONVILLE
78510 TRIEL S/SEINE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Francis PRETEUX
13 Bd PASTEUR
78600 LE MESNIL LE ROI

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Catherine NAIN-BAHON
18 rue du tir
P14
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Anne Marie DRONNE
13 RUE PIERRE CURIE
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Julie PANHALEUX
16 AVENUE MARCEAU
78600 LE MESNIL LE ROI

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Guy SEROR
38 av Albine Résidence pascal
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Gervaise GODARD
11 RUE DU FOSSE
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

Maisons-Laffitte, le 3 mars 2025

Odette BLAVIER
8 rue de Paris
Résidence Le Monet
78600 MAISONS-LAFFITTE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML qui se déroulera le :

**Vendredi 21 mars 2025 à 20h30**
**au Foyer Freddy Leroux**
**15, avenue Desaix - Maisons-Laffitte**

**20H00** : Accueil des adhérents et émargement des listes de présence et pointage des pouvoirs.
Seuls seront admis les adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation.
**20H45** : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Ordre du jour** :

- Rapport moral de la Présidente : pour approbation
- Rapport financier du Trésorier Général : pour approbation
- Compte-rendu des activités des sections - Saison 2023-2024
- Mise à jour des statuts de l'USML pour mise en conformité réglementaire concernant l'engagement des mineurs dans la vie associative : « Article 9 – Adhésion des membres actifs et Article 19 – Éligibilité au Comité Directeur »
- Election partielle au Comité Directeur : 6 postes à renouveler et 1 poste vacant
- Présentation des nouveaux candidats
- Questions diverses.

Si vous avez plusieurs membres de votre famille inscrits à l'USML, ces convocations et ces pouvoirs sont valables pour chacun d'entre eux.

En cas d'empêchement, vous voudrez bien vous faire représenter par un membre actif à l'aide du **pouvoir ci-joint** et ci-dessous.

Tout pouvoir doit être **obligatoirement daté, signé et précédé de la mention « bon pour pouvoir ».**
Tout mandataire peut accepter 10 pouvoirs maximum.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos pouvoirs au bureau de l'USML Générale ou de les envoyer par mail à info@usml.fr, ceci afin de faciliter en amont le traitement des pouvoirs et la fluidité des émargements le jour de l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs, y compris les « pouvoirs blancs », devront être réceptionnés au bureau de l'USML **au plus tard le lundi 17 mars 2025**.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette Assemblée Générale annuelle qui concerne tous les adhérents : votre présence est un encouragement pour tous les bénévoles qui en assurent la bonne marche quotidienne.

Dans l'attente de vous retrouver à cette Assemblée Générale Ordinaire et comptant absolument sur votre participation,

Bien cordialement,

**Présidente de l'USML**
**Martine Assuérus**

USML
Maisons Laffitte / Le Mesnil-le-Roi
6, rue Guynemer - 78600 Maisons-Laffitte
Tél : 01 39 62 32 13
Mail : info@usml.fr
www.usml.fr

# POUVOIR
# Assemblée Générale Ordinaire
# 21 mars 2025

**M / Mme……**

Membre actif de l'U.S.M.L.

Donne pouvoir à :

**M / Mme……**

aux fins de me représenter et de se prononcer en mon nom sur les motions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USML du vendredi 21 mars 2025, conformément à l'ordre du jour qui figure dans la convocation qui m'a été adressée.

Date :

**SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE**

**Précédée de « Bon pour pouvoir »**

***Article 34 des statuts*** *: « Chaque membre peut se faire représenter par tout autre membre de l'association muni d'un pouvoir spécial.*

*La représentation par toute autre personne est interdite, à l'exception des membres âgés de moins de 16 ans qui peuvent être représentés par un de leurs parents ou tuteur.*

***Le nombre de pouvoirs dont peut disposer un membre est limité à dix. »***